Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 9

Artikel: Lè vôtès
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-193502

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La première chose à faire était l'achat rapide des terrains avoisinant la chute. Lorsque le plan cadastral de toutes les propriétés riveraines de la chute, sur le côté droit américain — le côté gauche est territoire canadien — fut relevé, M. Adams fit chauffer à New-York, certain soir, un train spécial à destination de Niagara. « Dans ce train, nous dit le *Figaro*, auquel nous empruntons ces curieux détails, on fit monter mystérieusement 300 notaires, doublés de 300 greffiers, portant des sacs pleins de dollars et des portefeuilles bourrés de billets de banque.

Ce train de notaires arriva le matin suivant à Niagara. Chaque notaire était muni du fameux plan et savait d'avance chez quel propriétaire il devait se rendre en sautant de wagon.

Aussi ce matin-là, à *la même minute*, nos 300 notaires tombèrent à l'improviste chez 300 propriétaires différents qui n'attendaient point leur visite.

Sans qu'ils aient eu le temps de se consulter entre eux, on leur proposa l'achat de leur terrain, on leur présenta un contrat en règle, prêt à signer, et, ce qui était le plus important, on déposa sur table l'or et les billets de banque du marché ; c'était irrésistible, et presque tout le monde signa et palpa, sans se douter de rien.

Ces terrains ont été payés 3800 francs environ l'hectare.

Que dites-vous de cette façon de procéder ? Et ce train de 300 notaires, quel joli motif d'opérette !

Mais ce n'est pas tout : un concurrent pouvait s'emparer du côté gauche de la rivière et gêner la société Adams en établissant une autre usine monstre sur la rive canadienne.

On est yankee ou on ne l'est pas.

Au moment où opéraient les 300 notaires, la société signait un traité avec le gouvernement canadien et s'obligeait à lui payer pendant trente ans, à la condition expresse qu'il ne laisserait point s'établir de concurrent sur sa rive, des annuités variant par progression continue de 125,000 à 175,000 francs. A partir de ce jour-là, le Niagara tout entier appartenait à M. Adams.

Parlez-moi de faire des affaires de cette façon-là ! »

Lè vôtès.

Déman, grantès vôtès ! Mè peinso que tot lo mondo lâi va allâ, lè z'ons po einvoyi dâi bons conseillers pè Lozena, dâi z'autro po férè nonma clliâo dè lâo parti âo bin ion dâo veladzo, et dâi troisiémo... po bâirè on verro à bon compto.

— Po vôtâ ein bon citoyein, desâi l'autro dzo, vai la fordze, noutron syndiquo, ye faut adé vôtâ po clliâo que sont dâi bravès dzeins, tot d'aboo, qu'ont lo mé dè cabosse et que sâvont cein que volliont.

— Adon, se l'est dinsè, fâ lo taupi, porquiè fa-t-on duè listès, et porquiè ne vôtè-t-on pas ti po lè mémo, po lè pe bons ?

— Ah bin, me n'ami Djan, po cein que dein on sacllio coumeint lo noutro, iô y'ein a prâo dè capablio, Dieu sâi béni, on vôtè po clliâo qu'on âmè lo mî et que vo vont, kâ n'ia pas fauta d'avâi étâ dein lè grantès z'écoulès dè velès âo bin dè savâi bin bragâ po étrè bon conseiller. Vouaite vâi lo Louis à Marque ! tot paysan que l'est, ne sè laissè pas eimbéguinâ pè lè z'avocats et lè sâ remotsi âo tot fin. Et pi se faut dâi mînamor pè lo Grand Conset, n'ein faut pas trâo ; font paidrè dâo teimps ; poru qu'on lâi satsè bin vôtâ et qu'on pouéssè derè son mot dein lè tenabliès, âo bin tsi Bize, que cein vaut tot atant, l'est bon !...

— Eh bin, desâi lo taupi ein sè reintorneint, à son vesin, lo greffier, faront bin cein que voudront ; mâ sein lo pas que vé vôtâ déman.

— Et porquiè ?

— Po cein que m'ein fotto pas mau ! Et pi la mâiti dâo teimps clliâo gaillâ por quoui on vôtè vo fout boun' asseimbliant lè dzo dévant, et ein aprés cein n'est pequa lo mémo afférè. Et pi que cein rapportè te d'allâ vôtâ ? Rein que dè dépeinsâ et dè paidrè son teimps. Y'âmo mî allâ teindrè mè trapès, et dâo diablio se vé vôtâ !

— Eh bin, tot parâi, tè faut veni, et pi quand tè busséri avoué lo câodo, te mè sèdré et n'âodreint dein on pâilo per amont, iô ne trovéreint dâi dzeins que bâivont, et ne béreint assebin tant qu'on ein voudrâ.

— Na tè dio, lâi vu pas allâ.

— Mâ te ne sâ pas ! on va bâirè tot po rein, kâ tot cé vin sè vâo trovà payi et cein ne vâo pas no cotâ onna centime ; mâ foudrâ bin vôtâ, et te vâo prâo savâi quoui foudrà mettrè, ma se te ne compreind pas lo tè deri à l'orolhie.

— A quinna hâora vâo-tou parti ?

— A midzo.

— Eh bin crie-mè ein passeint : mè trapès pâovont bin atteindrè !

L'ANNÉE DE LA MISÈRE

par L. Favrat.

III

— Viens vite, Judith, cria le petit Jaques, d'aussi loin qu'il aperçut sa sœur, le cousin est chez nous. Le petit garçon ne savait rien de rien, mais il avait bientôt compris que les visites du cousin de Montpreveyres n'étaient point indifférentes à sa Judiette, comme il appelait sa sœur, et il avait voulu être le premier à lui annoncer une bonne nouvelle. Viens vite !

— Et que dit-il de bon, le cousin ?

— Je ne sais pas. Vois-tu, Judiette, le beau crutz qu'il m'a donné ; il y a l'ours dessus.

— Bah ! il t'a donné ce beau crutz ? a-t-il apporté des papiers, le cousin ?

— Oui, il y en a trois ou quatre ; le père a mis ses lunettes pour regarder dedans.

— Oui ? dit-elle encore, en rajustant son tablier et en replantant son peigne. Tiens, porte ce rateau à la grange, si tu veux toujours être mon petit Jaques.

Ces papiers, c'étaient les annonces. Le cousin les avait fait écrire par le régent de Montpreveyres et il venait les faire signer. Jeanne-Marie l'avait cordialement reçu : elle avait pris son parti de se séparer de sa fille pendant l'hiver, — qui sait du reste si elle ne se réjouissait pas de voir sa belle Judith en habits de noces ? — et son grain de gaîté lui était revenu. Quant à Pierre à Claude, il avait promptement fait chercher deux bouteilles de nouveau à l'auberge du Chalet-à-Gobet, afin que les promis pussent trinquer et qu'il y eût de quoi boire à leur santé.

La veillée fut gaie, et le cousin lui-même, qu'une certaine gêne rendait souvent timide au sein de sa nouvelle famille, se laissa entraîner au joyeux courant de l'intimité et du franc-rire.

L'oncle raconta de bien jolies choses des Français, des Lémans et des Kaiserlis, et comme quoi il avait mis dans la fontaine, à Sarnen, le Français qui lui avait brisé sa pipe ; mais Jeanne-Marie ne demeura pas en arrière, et oubliant, pour ce soir-là, les appréhensions que la dureté des temps faisait naître, elle tira de ses souvenirs les plus curieux détails sur les fêtes villageoises qui se faisaient autrefois. Pierre à Claude raconta la querelle survenue entre la commune d'Epalinges et celle de Lausanne au sujet des parcours, et prouva ensuite, je ne sais d'après quels documents, qu'à Lausanne, la cloche qui sonne trois heures à St-François, appartenait jadis à la commune d'Epalinges, à preuve, disait-il, le bègue[1] qu'elle porte en relief. Enfin, de récit en récit, on en vint à s'apercevoir qu'il se faisait tard et il fallut se séparer. Le cousin serra la main à tout le monde et sortit suivi de l'oncle, qui l'accompagna jusqu'au sentier en l'entretenant de sa filleule : Ma foi, cousin, je te félicite, tu auras une brave femme... Ah ! mais, dis donc, à quand la noce, car il faut bien que je me mette en mesure d'y figurer et que je me fasse faire un habit. Mais tant pis pour votre nouvelle mode, je mets le rablais (sorte de chapeau à retroussis) et je garde la cadenette, seulement la Judiette m'achètera un ruban neuf. Je vais m'ennuyer de ma filleule. Tu la ramèneras de temps en temps par ici, hein ?

— Oh ! nous ne serons pas bien loin les uns des autres.

— Hum ! hum ! une fois marié, tu trouveras peut-être le chemin plus long ; on a ses affaires, on a ceci, on a cela, et finalement on reste chez soi. Adieu ! le bonsoir à la maison !

— Adieu ! au revoir !

— A la noce, hein ? Prends à droite, par le pré, le chemin ne vaut rien par là.

L'oncle le suivit du regard un instant encore ; puis, le voyant sur le bon chemin, il revint sur ses pas, secoua sa pipe et entra à l'étable où était son lit. Judith s'était aussi retirée ; seul, Pierre à Claude était encore à fumer près du feu, tandis que Jeanne-Marie enveloppait de feuilles de bette le beurre

[1] Oie mâle, jars ; oiseau qui, dit-on, figurait sur la bannière d'Epalinges.